



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 novembre 2024

**Délibération n°2024-40 : Fixation du prix de vente des pots de miel pour la récolte 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 5 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le mercredi 30 octobre 2024, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 16	Votants : 18
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN (jusqu'à la délibération 2024_36), Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Olivier MUSY, Eric MORISSET, Edwige BONNEFOY, Marianne PERDRIJAT, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD,		
Représentés :	Taoues COLL donne pouvoir à Alain SCHMITT, Marie MAERTENS donne pouvoir à Edwige BONNEFOY, Vincent PAIN donne pouvoir à Dominique DUMAS (depuis la délibération 2024_37)		
Absents :	Fabrice NOURY		
Secrétaire :	Lina LEMARIE		

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, ressources humaines et intercommunalité du 8 octobre 2024 ;

Considérant la nécessité de fixer le prix de vente des pots de miel de 500g produit par les ruchers communaux,

Sur présentation du rapport de Mme Dumas, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : fixe le tarif de vente du pot de miel de 500g à 8€50,

Article 2 : dit que la vente est limitée à deux pots par famille,

Article 3 : précise que les recettes correspondantes sont inscrites au budget communal.



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan

Accusé de réception en préfecture  
091-219106358-20241105-2024-40-DE  
Date de télétransmission : 07/11/2024  
Date de réception préfecture : 07/11/2024